Commune de **BERTRANGE**

| EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE | SEANCE PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2026<br>*Date de l'annonce publique : 16.10.2026*<br>*Date de la convocation des conseillers : 15.10.2026* |
|---|---|

*Présents :* MM. Youri DE SMET, bourgmestre et Roger MILLER et Marc LANG, échevins
Mmes Monique SMIT-THIJS, Nadine SCHARES, Mme Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, M. Marc RAUCHS, Mmes Yolande SCHUSTER, Nadine PHILIPPE, Mme Mariette GALLMEISTER, M. Stefan GLOBER, Mme Marie-Paule SCHROEDER, conseillers,
M. Georges FRANCK, secrétaire

*Excusé :* M. Frank COLABIANCHI, conseiller, qui a donné procuration à M. Youri DE SMET pour voter en son nom (sauf pour les points 02.B, 02.C, et 8.C)

## 11. CIRCULATION

## 11.C. MODIFICATION DU REGLEMENT PORTANT EXECUTION DES MODALITES DU PARKING RESIDENTIEL EN ZONES : APPROBATION

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 13.05.2019 portant introduction du stationnement résidentiel dans les zones Helfent et Tossenberg, approuvée le 22.08.2019 par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et le 27.09.2019 par le Ministère de l'Intérieur référence 322/19/CR,

Revu sa délibération du 13.05.2019 relative au règlement-taxe concernant les vignettes pour stationnement résidentiel, approuvée par arrêté grand-ducal du 17 juin 2019 et par le Ministère de l'Intérieur le 4 juillet 2019,

Revu également sa délibération du 26.09.2025 portant exécution des modalités du parking résidentiel en zones, approuvée le 06.10.2025 par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et le 09.10.2026 par le Ministère de l'Intérieur référence 322/25/CR,

Revu sa décision prise en date de ce jour sous le point 11.B et portant modification au règlement de circulation de la commune de Bertrange en introduisant le stationnement résidentiel dans la rue des Romains, rue de Mamer, rue Kiem et la Cité Millewee (zone Bertrange),

Considérant que la recette en relation avec les vignettes de stationnement résidentiel est imputée sur l'article budgétaire 2/624/707220/99001 Taxes : Vignettes de stationnement résidentiel,

Entendu les explications du collège de bourgmestre et échevins,

Considérant qu'il y a donc lieu de modifier l'article 2 du règlement communal portant exécution des modalités du parking résidentiel en zones « HE » - Helfent, « TO » - Tossenberg et « BE » - Bertrange,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu la loi modifiée et complétée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu le règlement de circulation de la commune de Bertrange du 15 novembre 1983, tel qu'il a été modifié par la suite,

décide à l'unanimité:

1. de modifier l'article 2 du règlement comme suit :

**Article 2**

Les différents secteurs de la Commune de Bertrange prévus à l'article 1ier sont définis comme suit :

- Zone de stationnement « HE » - Helfent, comprenant les rues suivantes :
  - Rue de la Forêt
  - An Ditert
  - A Laangert
  - Route de Longwy (N5)
  - Route de Longwy (tronçon entre les immeubles 8 et 8A)
  - Rue Pletzer

- Zone de stationnement « TO » - Tossenberg, comprenant les rues suivantes :
  - Rue Tossenberg

- Zone de stationnement « BE » - Bertrange, comprenant la rue suivante :
  - Rue des Romains
  - Rue Kiem
  - Rue de Mamer (tronçon compris entre l'intersection de la rue des Romains et de la rue du Kiem avec la rue de Mamer, et la route d'Arlon)
  - Cité Millewee

2. de charger le secrétariat communal à élaborer une version coordonnée qui sera jointe à la présente à titre informatif.

3. de transmettre la présente à l'autorité supérieure pour approbation.

(suivent les signatures)
**POUR EXPEDITION CONFORME**
Bertrange, le 26 octobre 2026
Le Bourgmestre, Le secrétaire,

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 23.10.2026 portant approbation règlement modifié relatif à l'exécution des modalités du parking résidentiel en zones de la Commune de Bertrange, approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 03.11.2026 et par le Ministre des Affaires intérieures en date du 09.11.2026 n°322/26/CR, a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 13 novembre 2026

Youri DE SMET Georges FRANCK
Bourgmestre Secrétaire